

AR PREFECTURE

006-210600110-20191128-DM201956-AR
Reçu le 29/11/2019



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2019/ **56**

DATE D'AFFICHAGE : **28 NOV. 2019**

OBJET : MARCHE PUBLIC DE SERVICES ALLOTI - LOT N°1 « SECTEUR EST - ESPACES VERTS JARDINS PASTEUR ET NŒUD ROUTIER » – PASSATION D'UN AVENANT N°2

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU le budget primitif,

VU la délibération du 07 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre du marché public alloti n°2016/MP/04 du 30 décembre 2016 – lot n°1 « Secteur est - espaces verts jardins Pasteur et Nœud Routier », il est inscrit deux options, dont l'option n°2 « Jardins - terre-plein « A » du Port de plaisance ».

Considérant que la collectivité a décidé de lever cette option n°2.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec la société SARL BOTANICA JARDINS SERVICES, sise 885, avenue du Docteur Julien Lefebvre 06270 Villeneuve-Loubet, d'un avenant n°1 au marché public alloti de services n°2016/MP/04 du 30 décembre 2016 – lot n°1 « Secteur est - espaces verts jardins Pasteur et Nœud Routier » portant sur la levée de l'option n°2 « Jardins - terre-plein « A » du Port de plaisance ».

Article 2 : Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 14869,30 € H.T

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le **28 NOV. 2019**

Le Maire,
Roger ROUX

